# L’ONU critique vivement la condamnation de quatre journalistes burundais

ONU Info,Â 20 fÃ©vrier 2020  Burundi : des experts de lâ€™ONU dÃ©noncent la condamnation de quatre journalistes Ã lâ€™approche des Ã©lections  Des experts des droits de lâ€™homme indÃ©pendants de lâ€™ONU ont vivement critiquÃ© la condamnation Ã  deux ans et demi de prison de quatre journalistes burundais qui sâ€™apprÃªtaient Ã  couvrir des incidents violents impliquant des forces de dÃ©fense du Burundi et des membres du groupe rebelle Red-Tabara dans le nord du pays. [PhotoÂ : Michael Forst (Ã  gauche), Rapporteur spÃ©cial sur la situation des dÃ©fenseurs des droits de l'homme, et David Kaye, Rapporteur spÃ©cial sur la promotion et la protection du droit Ã  la libertÃ© d'opinion et d'expression. - Photo ONU/Jean-Marc FerrÃ©/Rick Ba]

Â«Â AprÃ¨s un procÃ¨s entachÃ© d'irrÃ©gularitÃ©s, la condamnation de quatre journalistes Ã  la prison pour avoir simplement exercÃ© leur travail de collecte dâ€™informations n'est pas acceptableÂ Â», ont dÃ©clarÃ© David Kaye, le Rapporteur spÃ©cia promotion et protection du droit Ã  la libertÃ© dâ€™opinion et dâ€™expressionÂ ; Michel Forst, le Rapporteur spÃ©cial surÂ la s des dÃ©fenseurs des droits de lâ€™hommeÂ ; etÂ le Groupe de travail des Nations uniesÂ sur la dÃ©tention arbitraireÂ Ã  lâ€™ verdict.  Â«Â Les journalistes doivent pouvoir exercer leur travail de maniÃ¨reÂ indÃ©pendante et doivent pouvoirÂ accÃ©der librement aux sources dâ€™informationÂ Â», ont-ils rappelÃ©.Â  Christine Kamikazi, AgnÃ¨s Ndirubusa, TÃ©rence Mpozenzi e Egide Harerimana, dÃ©fenseurs des droits de l'homme et journalistes du mÃ©dia indÃ©pendant Iwacu, ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s le octobre 2019 alors quâ€™ils se rendaient dans la province de Bubanza pour couvrir des affrontements signalÃ©s dans la rÃ©gion. Le 30 janvier 2020, le Tribunal de grande instance de Bubanza les a condamnÃ©s Ã  deux ans et demi de prison et Ã un million de francs burundais (environ 530 dollars) dâ€™amende chacunÂ pour Â«Â tentative impossibleÂ dâ€™atteinte Ã  la s intÃ©rieure de lâ€™EtatÂ Â» - une infraction prÃ©vue par lâ€™article 16 du code pÃ©nal burundais.  ArrÃªtÃ©s avant mÃªme d commencer leur reportage, les quatre journalistes ont Ã©tÃ© dÃ©tenus sans base lÃ©gale durant plusieurs jours. Ils ont ensuite Ã©tÃ© inculpÃ©s de Â«Â complicitÃ© dâ€™atteinte Ã  la sÃ»retÃ© intÃ©rieure de lâ€™EtatÂ Â», principalement sur la base dâ envoyÃ© par lâ€™un dâ€™eux Ã  un confrÃ¨re. Leur procÃ¨s nâ€™a durÃ© que deux heures. Selon les informations reÃ§ues, Ã©tÃ© requalifiÃ©e enÂ Â« tentative impossible d'atteinte Ã  la sÃ»retÃ© de l'EtatÂ Â», sans que les accusÃ©s n'en soient infor n'auraient donc pas eu la possibilitÃ© de se dÃ©fendre contre cette nouvelle accusation.  Â«Â Nous sommes vivement prÃ©occupÃ©s par le fait que les condamnations Ã  des peines dâ€™emprisonnement de Mme Kamikazi, Mme Ndirubusa, M. Mpozenzi et M. Harerimana aient Ã©tÃ© prononcÃ©es Ã  lâ€™issue dâ€™une procÃ©dure qui ne semble pas avoir respectÃ© du droit Ã  un procÃ¨s Ã©quitable. Ces condamnations semblent directement liÃ©es Ã  leurs activitÃ©s de journalistes. A dÃ©fa de respecter ces garanties essentielles, les journalistes doivent Ãªtre libÃ©rÃ©sÂ Â», ont dÃ©clarÃ© les experts de lâ€™ONU. libertÃ© dâ€™information de plus en plus menacÃ©e au Burundi  Notant que cette affaire sâ€™inscrit dans un contexte oÃ¹ la li dâ€™information est de plus en plus menacÃ©e, notamment Ã  lâ€™approche des Ã©lections prÃ©sidentielles, parlementaires communales et collinaires prÃ©vues entre mai et aoÃ»t 2020, les Rapporteurs spÃ©ciaux des Nations Unies ont appelÃ© Ã  ce que les droits des journalistes et des mÃ©dias soient respectÃ©s.  Â«Â Nous sommes vivement prÃ©occupÃ©s par les informations reÃ§ues, selon lesquelles cette affaire sâ€™inscrit dans un contexte de rÃ©trÃ©cissement de lâ€™espace dÃ©mo et particuliÃ¨rement de la libertÃ© dâ€™information, Ã  lâ€™approche des Ã©lectionsÂ Â», ont-ils ajoutÃ©.  La nouvelle loi sur l Burundi, promulguÃ©e le 14 septembre 2018, exige que les journalistes ne prÃ©sentent que des informations jugÃ©es Â«Â Ã©quilibrÃ©esÂ Â», sous peine de sanctions. Le Conseil national de la communication a Ã©galement imposÃ© un Â«Â Co bonne conduite des mÃ©dias et des journalistes en pÃ©riode Ã©lectorale pour 2020Â Â», qui leur interdit de publier certaines informations dâ€™intÃ©rÃªt public, telles queÂ des sondages ou des informations sur de possibles contestations de rÃ©sultats Ã©lectoraux.  En 2019, les autoritÃ©s burundaises ont retirÃ© la licence dâ€™exploitation dâ€™une radio internationale et ont suspendu pour une pÃ©riode indÃ©terminÃ©e la licence dâ€™une autre.  Â«Â Le fait que les journalistes aient Ã©tÃ© condam lâ€™approche des Ã©lections alors quâ€™ils travaillent pour Iwacu, lâ€™un des derniers mÃ©dias indÃ©pendants du pays,Â p questions sur les motifs vÃ©ritables du verdict prononcÃ©Â Â», ont conclu les experts de lâ€™ONU, qui sont en contact avec le autoritÃ©s burundaises sur ce sujet.  NOTEÂ : Â Â  Les experts indÃ©pendants, groupes de travail et rapporteurs spÃ©ciaux fo partie de ce que l'on nomme lesÂ procÃ©dures spÃ©cialesÂ du Conseil des droits de l'homme. Les procÃ©dures spÃ©ciales, le plus grand corps d'experts indÃ©pendants du systÃ¨me des droits de l'homme de l'ONU, est le terme gÃ©nÃ©ralement attribuÃ© aux mÃ©canismes indÃ©pendants d'enquÃªte et de surveillance qui s'occupent de la situation spÃ©cifique d'un pays ou de questions thÃ©matiques dans toutes les rÃ©gions du monde. Les experts des procÃ©dures spÃ©ciales travaillent bÃ©nÃ©volement ; ils n'appartiennent pas au personnel de l'ONU et ne perÃ§oivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indÃ©pendants de tout gouvernement ou de toute organisation et siÃ¨gent Ã  titre personnel.